

INSTITUT GUSTAVE ROUSSY

**Attestation du commissaire aux comptes sur le compte d'emploi
des ressources collectées auprès du public (CER) et le compte de
résultat par origine et destination (CROD)**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Attestation du commissaire aux comptes sur le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (CER) et le compte de résultat par origine et destination (CROD)

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Monsieur le Président
INSTITUT GUSTAVE ROUSSY
39 B, rue Camille Desmoulins
94800 Villejuif

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Institut Gustave Roussy et en application des dispositions de l'arrêté du 22 mai 2019 et du chapitre II – « Dispositions spécifiques relatives aux entités faisant appel public à la générosité » du titre III – « Contenu de l'annexe » du règlement ANC 2018-06, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le compte d'emploi des ressources (CER) et dans le compte de résultat par origine et destination (CROD) établis par l'Institut Gustave Roussy, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

Le compte d'emploi des ressources et le compte de résultat par origine et destination ont été établis sous la responsabilité de la Direction, à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de l'Institut Gustave Roussy pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir le CER et le CROD sont précisées en annexe.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance des informations chiffrées données dans le compte d'emploi des ressources et le compte de résultat par origine et destination avec les comptes de l'Institut Gustave Roussy pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, et de nous prononcer sur la conformité de ces informations avec les dispositions du chapitre II du titre III du règlement ANC 2018-06. Ces vérifications ne constituent pas un audit du compte d'emploi des ressources et du compte de résultat par origine et destination et n'ont pas pour objet de porter un jugement sur l'opportunité des dépenses engagées.

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et nous avons formulé notre opinion sans réserve dans le rapport sur les comptes annuels que nous avons émis le 13 juin 2023.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Sur la base de nos travaux, les informations figurant dans le document joint appellent de notre part les observations suivantes :

- Comme indiqué dans la note « Conciliation entre les normes M21 et le chapitre 2 du titre 3 du règlement ANC 2018-06 » du document joint, la présentation du compte d'emploi des ressources et du compte de résultat par origine et destination a été adaptée pour tenir compte des dispositions de l'Instruction comptable M21, qui constitue le référentiel comptable de l'Institut Gustave Roussy ;
- Comme indiqué dans la « Note au lecteur » du document joint, l'Institut Gustave Roussy présente pour la première fois en 2022 un second compte d'emploi des ressources où la totalité du montant de la collecte annuelle est renseignée en ressources par origine, que les ressources aient été enregistrées comptablement en produits dans le compte de résultat ou bien en apports en fonds propres. Parallèlement, les affectations destinées à l'exploitation et à l'investissement figurent dans les emplois par destination.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée, ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourraient par ailleurs mettre en œuvre et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 13 septembre 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Florence Pestie

Compte d'Emploi des Ressources (CER)
&
Compte de Résultat par Origine et
Destination (CROD)

de l'exercice 2022

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	3
Le compte d'Emploi des Ressources (CER)	6
CER I – Vision « Compte d'exploitation »	6
1. Les ressources collectées auprès du public, utilisés sur l'exercice et comptabilisés en produits.....	8
1.1. La collecte de dons.....	8
1.2. La collecte de legs, donations & assurances-vie.....	8
1.3. Les autres ressources liées à l'appel à la générosité du public.....	8
2. Les emplois des ressources collectées utilisés sur l'exercice et comptabilisés en charges.....	8
2.1. Les missions sociales.....	9
2.2. Les frais de recherche de fonds.....	9
2.3. Les frais de fonctionnement.....	9
3. Les investissements et les désinvestissements	9
3.1. Les acquisitions d'immobilisations	10
3.2. Les dons et legs non affectés comptabilisés en apport en capital.....	10
3.3. Les dons et legs affectés comptabilisés en produits constatés d'avance	10
CER II – Vision « Ressources réelles »	11
1. Les ressources collectées auprès du public.....	12
a. La collecte de dons.....	12
b. La collecte de legs, donations & assurances-vie.....	12
c. Les autres ressources liées à l'appel à la générosité du public.....	12
2. Les emplois des ressources collectées.....	13
a. Les missions sociales.....	13
b. Les frais de recherche de fonds.....	14
c. Les frais de fonctionnement.....	14
d. Les dons et legs affectés comptabilisés en produits constatés d'avance	14
Les contributions en nature	14
Le compte de résultat par origine et destination (CROD)	Erreur ! Signet non défini.

Introduction

Gustave Roussy est un Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif, habilité à recevoir des dons et legs. Il est le premier Centre de Lutte Contre le Cancer en Europe. Il participe au service public hospitalier et est spécialisé dans les soins aux malades atteints de cancers, associé à un centre de recherche dédié à la lutte contre le cancer. L'intégration des soins, de la recherche et de l'enseignement constitue un pôle d'expertise exceptionnel entièrement tourné vers les patients pour une prise en charge globale.

Gustave Roussy assure les trois missions principales suivantes :

SOIGNER : le diagnostic et le traitement des malades atteints de cancer, adultes ou enfants, sont assurés dans le cadre de départements et d'unités transversales. Gustave Roussy possède un plateau technique qui permet la réalisation de la totalité des examens et la plupart des interventions nécessaires à la prise en charge des malades. En hospitalisation, ses principaux champs d'activité sont la médecine adulte et pédiatrique, la chirurgie, la radiothérapie et la réanimation.

CHERCHER : les activités de recherche cognitive sont menées au sein de l'Institut qui héberge des équipes de l'INSERM, du CNRS, de l'Université Paris Saclay et plusieurs laboratoires et services communs propres à Gustave Roussy. La proximité des chercheurs et des médecins permet une interaction constante entre les nouvelles découvertes et leur application pratique. De nouveaux médicaments sont testés, à travers de nombreux essais thérapeutiques. La mise en œuvre de cette politique est assurée par la Direction de la Recherche et par la Direction de la Recherche Clinique.

ENSEIGNER : les savoirs acquis grâce à quatre-vingts années de travaux de recherche et de pratiques cliniques sont transmis aux médecins et étudiants en formation, français et étrangers. L'Ecole de Cancérologie regroupe les enseignements et séminaires prodigués par Gustave Roussy en collaboration avec l'Université Paris Saclay et les partenaires scientifiques et médicaux (INSERM, CNRS).

Pour financer ses missions, Gustave Roussy collecte des fonds auprès du public. La collecte est notamment encadrée par la loi du 7 août 1991 qui s'applique à toute campagne d'appel à la générosité publique menée à l'échelon national, soit sur la voie publique, soit par l'utilisation de moyens de communication. Il peut s'agir de sollicitations par le dépôt de brochures dans des lieux publics. Les ressources collectées auprès du public proviennent de campagnes nationales de fidélisation ou de prospection, d'initiatives particulières, d'autres actions événementielles, de legs et d'autres libéralités reçus.

Cadre légal de référence

Conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique, Gustave Roussy établit un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

L'instruction comptable M21 ne prévoit pas la présentation du CER en annexe des comptes annuels. L'arrêté du 22 mai 2019 fixant les modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel public à la générosité prévoit à son article 9 que les organismes qui ne sont pas tenus d'établir des comptes annuels ou de faire figurer le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public dans l'annexe de leurs comptes

annuels, précisent en annexe du compte d'emploi des ressources collectées auprès du public, toutes informations relatives à son élaboration dont notamment les modalités de répartition entre les différentes rubriques, la justification de tout changement de modalité de répartition d'un exercice à l'autre, la définition des missions sociales, l'organe compétent pour les définir ou, le cas échéant, les approuver et les moyens mis en œuvre pour la réalisation de ces missions.

Le règlement ANC 2018.06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif impose de présenter un compte de résultat par origine et destination (CROD) permettant de refléter le modèle économique de l'entité et un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER).

Le CROD et le CER ont pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que tout établissement fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CROD et le CER ici présentés reflètent ainsi :

- Les ressources collectées issues de la générosité du public (dons, legs et mécénat) affectées ou non affectées par les donateurs et testateurs ;
- L'utilisation de ces ressources par l'établissement selon les emplois concernés à savoir : les missions sociales en lien avec les projets hospitaliers, de recherche et d'enseignement, les frais de collecte et frais de fonctionnement inhérent à l'activité de collecte et de legs ;
- Le respect des volontés des donateurs et testateurs par le suivi analytique des affectations de leur don ou legs et de leurs emplois ;
- La mobilisation de cette générosité au service du financement des investissements de l'Institut.

Conformément au règlement comptable, les mécanismes d'allocation qui sous-tendent l'élaboration du CROD et du CER traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'établissement et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (balance analytique des dons et legs et ventilations analytiques). Les emplois sont évalués suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, hors coûts indirects).

Préciser ici le changement opéré en 2022 concernant les emplois relatifs aux missions sociales (estimés jusqu'en 2021 selon les sommes affectées aux projets et évalués en 2022 selon les montants effectivement dépensés)

Conciliation entre les normes M21 et le Chapitre 2 du titre 3 du règlement ANC 2018.06

Les comptes annuels de Gustave Roussy ont été arrêtés conformément à l'instruction comptable M21.

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) permettant de refléter le modèle économique de l'entité et le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) ont été préparés conformément au chapitre 2 du titre 3 du règlement ANC 2018-06.

La conciliation entre les normes issues de l'ANC 2018.06 et l'instruction comptable M21 suppose les adaptations suivantes :

- Les dons et legs affectés ne peuvent être comptabilisés en « fonds dédiés », ce poste n'existant pas dans la nomenclature M21. Les ressources, affectées à des projets, sont comptabilisées selon la même méthodologie que les projets pluriannuels de recherche en recourant à la mécanique des « Produits Constatés d'Avance » (PCA).
- L'ANC 2018.06 prévoit que le patrimoine immobilier des legs en cours de réalisation soit comptabilisé au bilan. Comme pour l'exercice 2021, Gustave Roussy a fait le choix de présenter ce patrimoine en engagements hors bilan pour l'exercice 2022.

Note au lecteur

Deux CER sont présentés dans ce document : l'un établi selon la même méthodologie que l'année précédente conforme aux textes précédemment mentionnés , et l'autre présentant la totalité des dons et legs collectés sur l'année et leur affectation en compte de résultat et au bilan.

CER I - vision réglementaire : le CER réglementaire présente, au niveau des ressources par origine et des emplois par destination, les flux transitant par le compte de résultat. Les mouvements impactant le bilan (investissements, produits constatés d'avance...) sont synthétisés dans le tableau « Ressources reportées liées à la générosité du public » présenté en-deçà du tableau des emplois et des ressources.

CER II - vision « Totalité des ressources collectées » : dans ce CER, la totalité du montant de la collecte annuelle est renseignée en ressources par origine, que les ressources aient été enregistrées comptablement en produits dans le dans le compte de résultat ou bien en apports en fonds propres. Parallèlement, les affectations destinées à l'exploitation et à l'investissement figurent dans les emplois par destination. Les autres montants restent inchangés pour faire apparaître un excédent (+) ou une insuffisance (-) de la générosité du public sur l'exercice. Cet excédent ou insuffisance se cumule aux ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice.

Le CER II a été établi pour permettre une lecture directe du montant total des ressources issues de la générosité du public (y compris celles utilisées pour l'investissement) et déterminer un taux de frais de collecte calculé sur la base de la totalité de ces ressources (et pas uniquement sur celles comptabilisées dans le compte de résultat).

Le compte d'Emploi des Ressources (CER)

CER I – Vision réglementaire

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOÛT 1991)

VARIATION N / N-1	EMPLOI PAR DESTINATION	2022	2021	2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	2022	2021	2020	VARIATION N / N-1
	EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE				
2 218 283 €	1- MISSIONS SOCIALES	18 386 723 €	16 168 440 €	17 136 048 €	1- RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	16 943 688 €	17 964 184 €	22 204 578 €	-1 020 496 €
2 218 283 €	1.1 Réalisées en France	18 386 723 €	16 168 440 €	17 136 048 €	1.1 Cotisations sans contrepartie				0 €
0 €	- Actions réalisées par l'organisme				1.2 Dons, legs et mécénats	7 546 525 €	8 671 069 €	15 473 578 €	-1 124 544 €
-221 065 €	Projets de recherche fondamentale et clinique	15 929 537 €	16 150 602 €	14 180 033 €	- Dons manuels	6 850 839 €	7 923 308 €	12 581 368 €	-1 072 470 €
292 818 €	Projets de soins et de qualité de vie du patient	294 657 €	1 839 €	71 015 €	- Legs, donations et assurances-vie	695 686 €	747 761 €	2 892 210 €	-52 075 €
2 146 529 €	Autres projets	2 162 529 €	16 000 €	815 000 €	- Mécénats				0 €
0 €	- Actions réalisées par l'organisme (investissements)				1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	9 397 163 €	9 293 115 €	6 731 000 €	104 048 €
0 €	Projets de recherche fondamentale et clinique				- dont convention Fondation Gustave Roussy	9 349 783 €			9 349 783 €
0 €	Projets de soins et de qualité de vie du patient				- dont intérêts financiers	47 380 €			47 380 €
0 €	Autres projets								0 €
0 €	- Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0 €	0 €	2 070 000 €					0 €
0 €	1.2 Réalisées à l'étranger	0 €	0 €	0 €					0 €
0 €	- Actions réalisées par l'organisme	0 €	0 €	0 €					0 €
0 €	- Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0 €	0 €	0 €					0 €
0 €		0 €	0 €	0 €					0 €
-60 000 €	2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	3 706 707 €	3 766 707 €	4 583 521 €					0 €
-60 000 €	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 706 707 €	3 766 707 €	4 583 521 €					0 €
0 €	2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0 €	0 €	0 €					0 €
-606 577 €	3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	199 304 €	805 881 €	712 629 €					0 €
1 551 705 €	TOTAL DES EMPLOIS	22 292 734 €	20 741 029 €	22 432 198 €	TOTAL DES RESSOURCES	16 943 688 €	17 964 184 €	22 204 578 €	-1 020 496 €
0 €	4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0 €	0 €	0 €	2- REPRIS SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0 €	0 €	0 €	0 €
0 €	5- REPORT EN FOND D'ÉDIES DE L'EXERCICE	0 €	0 €	0 €	3- UTILISATIONS DES FONDS D'ÉDIES ANTERIEURS	0 €	0 €	0 €	0 €
0 €	EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €	0 €	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	5 349 046 €	2 776 845 €	227 619 €	2 572 202 €
1 551 705 €	TOTAL	22 292 734 €	20 741 029 €	22 432 198 €	TOTAL	22 292 734 €	20 741 029 €	22 432 198 €	1 551 705 €
					RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS D'ÉDIES)	27 140 215 €	23 322 504 €	11 104 043 €	3 817 711 €
					(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-5 349 046 €	-2 776 845 €	-227 619 €	-2 572 202 €
					(+) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public ou de l'exercice	7 094 017 €	6 594 556 €	12 446 081 €	499 461 €
					RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS D'ÉDIES)	28 885 185 €	27 140 215 €	23 322 504 €	1 744 970 €

Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2022		2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
-Dons manuels	6 850 839 €	6 850 839 €	7 923 308 €	7 923 308 €
-Legs, donations et assurances-vie	695 686 €	695 686 €	747 761 €	747 761 €
-Mécénat				- €
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	9 397 163 €	9 397 163 €	9 293 115 €	9 293 115 €
2. PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie			- €	
2.2 Parrainage des entreprises			- €	
2.3 Contributions financières sans contrepartie			- €	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	52 715 624 €		46 518 347 €	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLIC	407 076 454 €		366 824 148 €	- €
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 442 412 €		4 172 196 €	- €
5. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS			- €	- €
TOTAL DES PRODUITS	480 178 178 €	16 943 688 €	435 478 874 €	17 964 184 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
-Actions réalisées par l'organisme	381 879 974 €	18 386 723 €	351 246 029 €	16 168 440 €
-Versements à d'autres organismes agissant en France	8 439 021 €		1 172 314 €	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Action réalisées par l'organisme			- €	
-Versements à un organisme central ou d'autres organismes			- €	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				- €
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 706 707 €	3 706 707 €	3 766 707 €	3 766 707 €
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			- €	- €
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	54 725 092 €	199 304 €	51 953 423 €	805 881 €
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	31 400 397 €		30 126 039 €	
5. IMPÔT SUR LES BENEFICES			- €	
6. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			- €	
TOTAL DES CHARGES	480 151 192 €	22 292 734 €	438 264 513 €	20 741 029 €
EXCEDENT OU DEFICIT	26 987 €	5 349 046 €	2 785 639 €	2 776 845 €

I.1 Les ressources collectées auprès du public, utilisés sur l'exercice et comptabilisés en produits

Le montant des ressources collectées auprès du public transitant en produit au compte de résultat en 2022 s'élève à 16 944 k€ (contre 17 964 K€ en 2021), soit une diminution de 1 020 k€.

Ce montant résulte principalement :

- des dons, legs et mécénat pour 7 547 k€ ;
- d'une contribution annuelle de la Fondation Gustave Roussy à hauteur de 9 350 k€ en 2022 présentée en « autres ressources liées à la générosité du public », dont une subvention d'exploitation de 559 K€.

Le total des ressources 2022 du CER I s'élèvent à 16 944 K€.

1.1. La collecte de dons

Les dons sont enregistrés en produits issus des libéralités reçues lors de leur versement ou bien en apport en fonds propres pour la partie destinée à financer des investissements. A la clôture annuelle, des produits constatés d'avance sont comptabilisés pour les dons affectés non dépensés sur l'exercice.

En 2022, les dons collectés utilisés sur l'exercice et comptabilisés en produits s'élèvent à 6 851 K€.

1.2. La collecte de legs, donations & assurances-vie

En l'absence de dispositions particulières de l'instruction M21, les ressources issues de libéralités (legs/donations) sont comptabilisées de la manière suivante depuis l'exercice 2020 :

- Les biens provenant de legs/donations, acceptés par le Conseil d'Administration et non encore encaissés à la clôture de l'exercice, sont inscrits en engagement hors bilan.
- Les biens provenant de legs/donations sont comptabilisés en produits lors de leur encaissement.
- Les assurances-vie dont Gustave Roussy est bénéficiaire sont comptabilisées en produits à la date de réception des fonds.

En 2022, le montant des legs comptabilisés en produits sur l'exercice s'élève à 696 K€.

1.3. Les autres ressources liées à l'appel à la générosité du public

Les autres ressources liées à la générosité du public concernent la dotation annuelle versée par la Fondation Gustave Roussy, essentiellement destinée à la conduite des projets de recherche de l'Institut. Cette subvention est issue de la générosité du public collectée par la Fondation Gustave Roussy, entité juridique distincte de l'établissement de santé Gustave Roussy. En 2022, cette dotation s'élève à 9 350 K€.

En attendant l'exécution des dépenses conformément à leur affectation, les libéralités sont placées sur des produits d'épargne sécurisés (comptes sur livret). Ces placements ont généré 47 K€ d'intérêts financiers en 2022 qui sont également inscrits en « autres ressources liées à la générosité du public ».

I.2 Les emplois des ressources collectées utilisés sur l'exercice et comptabilisés en charges

Le montant des emplois de l'exercice 2022 s'élève à 22 293 K€.

1.4. Les missions sociales

Les missions sociales concernent l'ensemble des actions conduites par Gustave Roussy au titre des projets de recherche, d'enseignement, de soins et de qualité de vie du patient financées par la générosité du public. Aucune quote-part de frais de structure n'est appliquée aux coûts directs engagés dans le cadre des missions sociales de l'Institut.

En 2022, elles s'élèvent à 18 387 k€, dont :

- **Le soutien au développement des projets de recherche fondamentale et clinique : 15 929 K€,**
- **Le soutien à l'accueil et à la qualité de vie du patient : 295 K€,**
- **Autres projets : 2 162 K€.**

Les projets soutenus sont détaillés au point 2.a ci-dessous.

1.5. Les frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds correspondent aux frais d'appel à la générosité du public, liés à la politique de collecte et aux opérations de marketing : opérations de prospection, de fidélisation, et d'événementiel, qu'elles soient institutionnelles ou ciblées, générant des ressources en dons et en legs.

En 2022, les frais de recherche de fonds s'élèvent à 3 707 K€, stables par rapport à l'exercice précédent (cf. Infra).

1.6. Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement concernent les dépenses inhérentes à la gestion des legs (frais sur le patrimoine immobilier et à la vente de celui-ci, charges liées aux dispositions imposées par les testateurs comme par exemple les charges de copropriété, les factures de réparation et d'entretien des biens immobiliers, de frais de déménagement, des impôts locaux, des entretiens de sépulture ...)

En 2022, les frais de fonctionnement s'élèvent à 199 K€, en forte diminution par rapport à l'exercice précédent. En effet en 2021, les dépenses de personnel en charge de la collecte des dons et des legs avaient été intégrées dans ce poste pour 579 K€, ce qui a été corrigée en 2022. Ils se répartissent en :

- charges de personnel liées à la gestion des legs pour 89 K€,
- charges de gestion des legs pour 110 K€.

I.3 Les investissements et les désinvestissements

Le tableau des investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public présente les mouvements impactant le bilan de l'établissement. Ils s'élèvent à 7 094 K€ et comprennent :

- les acquisitions des immobilisations,
- les dotations aux amortissements de l'exercice des immobilisations financées par dons et legs,
- les dons et legs comptabilisés en apport au capital,
- la variation des produits constatés d'avance des dons et legs affectés,
- la variation des produits constatés d'avance de dons et legs affectés issus des dotations annuelles de la Fondation Gustave Roussy.

**Tableau de détail de la ligne (-) Investissement et (+)
désinvestissements**

	2022	2021
Montant des investissements acquis et financés par dons et legs de l'exercice	-653 293	-12 338 166
Montant des dotations aux amortissements des investissements acquis et financés par dons et legs au 31/12 de l'exercice (1)	-5 054 982	-620 468
Montant des dons et legs comptabilisés en apport (1025)	9 019 968	12 338 166
Variation des produits constatés d'avances des dons et legs affectés	4 706 234	5 560 771
Variation des Produits constatés d'avances des projets financés par la Fondation GR	-923 911	1 654 252
Total des Investissements / Désinvestissement	7 094 017	6 594 556
[1]Correction de 2021, seules les dotations sur les investissements 2021 avaient été retenues		

1.7. Les acquisitions d'immobilisations

Les ressources issues de la générosité de public, essentiellement dons et legs non affectés, contribuent au plan d'investissement de l'Institut.

Les principaux investissements ont été destinés au projet « Brain » sur les cancers neurologiques (262 K€), My Care dans le cadre du suivi post-cancer (108 K€) et du programme médico-scientifique IA pour 91 K€.

La variation significative observée sur ce poste entre 2021 et 2022 (-11,7 M€) est liée au fait que les dons et legs de l'exercice ont été affectés au projet de construction d'une nouvelle infrastructure de Recherche dont le calendrier d'exécution prévoit un démarrage des travaux en 2025.

1.8. Les dons et legs non affectés comptabilisés en apport en capital

Les dons et legs non affectés ont été comptabilisés à hauteur de 9 020 K€ en apport en capital en 2022 afin de contribuer au financement du futur chantier de construction des nouvelles infrastructures de Recherche de l'Institut dont le calendrier d'exécution prévoit un démarrage des travaux en 2025.

1.9. Les dons et legs affectés comptabilisés en produits constatés d'avance

La variation des produits constatés d'avance issus des dons et legs affectés, y compris des dons et legs en provenance de la Fondation Gustave Roussy, sont en hausse de 3 782 K€ en 2022, en diminution de 3,4 M€ par rapport au niveau de variation constatée en 2021.

Il s'agit du montant des dons et legs affectés mais non dépensés à la date de la clôture de l'exercice et reportés sur l'exercice suivant.

Au 31/12/2022, le solde des ressources collectées auprès du public non utilisé en fin d'exercice s'élève à 28 885 K€.

COMPTÉ D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC - Ressources réelles yc comptabilisation en compte 102									
VARIATION N / N-1	EMPLOI PAR DESTINATION	2022	2021	2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	2022	2021	2020	VARIATION N / N-1
	EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE				
26 474 €	1- MISSIONS SOCIALES	27 959 126 €	28 506 607 €	28 480 133 €	1- RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	35 219 375 €	35 233 114 €	36 361 000 €	-13 739 €
26 474 €	1.1 Réalisées en France	27 959 126 €	28 506 607 €	28 480 133 €	1.1 Cotisations sans contrepartie		0 €	0 €	0 €
0 €	- Actions réalisées par l'organisme				1.2 Dons, legs et mécénats	25 822 212 €	25 940 000 €	29 630 000 €	-117 787 €
1 970 568 €	Projets de recherche fondamentale et clinique	15 929 537 €	16 150 602 €	14 180 033 €	- Dons manuels	18 597 203 €	15 818 100 €	18 621 390 €	2 779 103 €
-69 176 €	Projets de soins et de qualité de vie du patient	294 657 €	1 839 €	71 015 €	- Legs, donations et assurances-vie	7 225 010 €	10 121 900 €	11 008 610 €	-2 896 890 €
-799 000 €	Autres projets	2 162 529 €	16 000 €	815 000 €	- Mécénats				0 €
	- Actions réalisées par l'organisme (investissements)				1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	9 397 163 €	9 293 115 €	6 731 000 €	104 048 €
	Projets de recherche fondamentale et clinique	290 963 €	12 338 166 €	11 344 085 €	- dont convention Fondation Gustave Roussy	9 349 783 €			9 349 783 €
	Projets de soins et de qualité de vie du patient	261 472 €	0 €	0 €	- dont intérêts financiers	47 380 €			47 380 €
	Autres projets	9 019 968 €							0 €
-2 070 000 €	- Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		0 €	2 070 000 €					0 €
0 €	1.2 Réalisées à l'étranger		0 €	0 €					0 €
0 €	- Actions réalisées par l'organisme		0 €	0 €					0 €
0 €	- Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		0 €	0 €					0 €
-816 814 €	2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	3 706 707 €	3 766 707 €	4 583 521 €					0 €
-816 814 €	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 706 707 €	3 766 707 €	4 583 521 €					0 €
0 €	2.2 Frais de recherche d'autres ressources								0 €
93 253 €	3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	199 304 €	805 881 €	712 629 €					0 €
-697 088 €	TOTAL DES EMPLOIS	31 865 137 €	33 079 195 €	33 776 283 €	TOTAL DES RESSOURCES	35 219 375 €	35 233 114 €	36 361 000 €	-13 739 €
0 €	4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0 €	0 €	0 €	2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0 €	0 €	0 €	0 €
	EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	3 354 238 €	2 153 920 €	2 584 718 €	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €	0 €	0 €
-1 127 886 €	TOTAL	35 219 375 €	35 233 114 €	36 361 000 €	TOTAL	35 219 375 €	35 233 114 €	36 361 000 €	-13 739 €
					RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS D'ÉDIES)	15 842 680 €	13 688 761 €	11 104 043 €	2 153 920 €
					(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	3 354 238 €	2 153 920 €	2 584 718 €	1 200 318 €
					RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS D'ÉDIES)	19 196 918 €	15 842 680 €	13 688 761 €	3 354 238 €

II.1 Les ressources collectées auprès du public

Le montant des ressources collectées auprès du public en 2022 s'élève à 35 219 k€ (contre 35 233 K€ en 2021), soit une stabilité des ressources collectées :

Ce montant résulte :

- des dons, legs et mécénat pour 25 822 k€ ;
- d'une contribution annuelle de la Fondation Gustave Roussy à hauteur de 9 350 k€ en 2022 présentée en « autres ressources liées à la générosité du public ».

La générosité du public provient à 72% des dons et à 28% des legs, donations et assurance-vie.

Le total des ressources 2022 du CER s'élèvent à 35 219 K€.

a. La collecte de dons

Les dons sont enregistrés en produits issus des libéralités reçues lors de leur versement ou bien en apport en fonds propres. A la clôture annuelle, des produits constatés d'avance sont comptabilisés pour les dons affectés non dépensés sur l'exercice.

En 2022, les dons collectés s'élèvent à 18 597 K€, dont 11 924 K€ sont affectés par les donateurs (64%) et 6 673 K€ ne sont pas affectés par les donateurs (36%).

b. La collecte de legs, donations & assurances-vie

En l'absence de dispositions particulières de l'instruction M21, les ressources issues de libéralités (legs/donations) sont comptabilisées de la manière suivante depuis l'exercice 2020 :

- Les biens provenant de legs/donations, acceptés par le Conseil d'Administration et non encore encaissés à la clôture de l'exercice, sont inscrits en engagement hors bilan.
- Les biens provenant de legs/donations sont comptabilisés en produits lors de leur encaissement.
- Les assurances-vie dont Gustave Roussy est bénéficiaire sont comptabilisées en produits à la date de réception des fonds.

En 2022, le montant des legs collectés s'élève à 7 225 K€, dont 5 675 K€ non affectés par les testateurs (79%). Les legs affectés non dépensés sur l'exercice font l'objet d'une comptabilisation en produits constatés d'avance.

c. Les autres ressources liées à l'appel à la générosité du public

Les autres ressources liées à la générosité du public concernent la dotation annuelle versée par la Fondation Gustave Roussy, essentiellement destinée à la conduite des projets de recherche de l'Institut. Cette subvention est issue de la générosité du public collectée par la Fondation Gustave Roussy, entité juridique distincte de l'établissement de santé Gustave Roussy. En 2022, cette dotation s'élève à 9 350 K€. Les fonds collectés par la Fondation Gustave Roussy issus du mécénat s'élèvent à 6,3 M€ en 2022¹ soit près de 60% des ressources mobilisées par la Fondation.

En attendant l'exécution des dépenses conformément à leur affectation, les libéralités sont placées sur des produits d'épargne sécurisés (comptes sur livret). Ces placements ont généré 47K€ d'intérêts financiers en 2022.

¹ Comptes Annuels 2022 de la Fondation Gustave Roussy

II.2 Les emplois des ressources collectées

Le montant des emplois de l'exercice 2022 s'élève à 31 865 K€.

d. Les missions sociales

Les missions sociales concernent l'ensemble des actions conduites par Gustave Roussy au titre des projets de recherche, d'enseignement, de soins et de qualité de vie du patient financées par la générosité du public. Aucune quote-part de frais de structure n'est appliquée aux coûts directs engagés dans le cadre des missions sociales de l'Institut.

En 2022, elles s'élèvent à 27 959 K€ dont 18 387 k€ en exploitation et 552 K€ en investissement.

- **Le soutien au développement des projets de recherche fondamentale et clinique : 15 929 K€.**

En 2022, 16,2 M€ de ressources issues de la collecte ont été mobilisés par Gustave Roussy dont 15 929 K€ en dépenses d'exploitation et 545 K€ en investissement.

Les principales thématiques pour 2022 sont les suivantes :

- 3 660 k€ destinés à soutenir les programmes pédiatriques dont 2 600 K€ au titre des projets de recherche en pédiatrie soutenus par la Fondation Gustave Roussy dans le cadre de sa campagne « Guérir le cancer de l'Enfant » et 1 060 k€ collectés directement par l'Institut,
- le soutien aux programmes de recherche de l'Institut portés par l'ensemble des comités de l'Institut : sur le sein (1,4 M€), le mélanome (0,5 M€), en neurologie, le sarcome, en hématologie, digestif, etc.
- 900 K€ destinés au soutien des Programmes médicaux-scientifiques de l'Institut : Intelligence Artificielle, UNLOCK dédié à la médecine personnalisée, RESISTANCE, CRESCENDO, LOCA-METS),
- 1 170 K€ dédiés au soutien des jeunes équipes de recherche prometteuse afin de soutenir leurs travaux jusqu'à une éventuelle pérennisation,
- 2 160 K€ constituent une dotation-socle en soutien du fonctionnement de la Recherche (essentiellement des frais de personnels de la direction de la recherche, des UMR et des plateformes).

- **Le soutien à l'accueil et à la qualité de vie du patient : 556 K€**

En 2022, 294 K€ de dépenses de fonctionnement et 261 K€ d'investissements ont été affectés aux projets de soins et de qualité de vie du patient (programme Mieux vivre le cancer et MYCARE).

- **Les autres projets représentent 2 162 K€**

Il s'agit essentiellement du soutien aux parcours d'excellence de la Fondation PHILANTROPIA (1,0 M€) ainsi que le soutien au programme « INTERCEPTION » du Dr Suzette Delalogue pour 1,0 M€, un programme ambitieux de prévention personnalisée qui vise à promouvoir le dépistage auprès des personnes pré-identifiées comme étant porteur d'un risque (génétique, environnemental, comportemental) mais également auprès du grand public grâce à un travail de maillage étroit avec les médecins et structures de ville.

- **Le soutien au projet de nouvelle infrastructure pour l'activité de Recherche**

Ouvertes pour l'essentiel il y a plus de quarante ans, les infrastructures de Recherche de Gustave Roussy sont désormais trop vétustes et trop exigües pour répondre au développement d'activité du site. Pour proposer une infrastructure de qualité et préserver l'attractivité du site, la programmation d'un nouveau bâtiment de recherche d'une superficie de 22 113 m² SU, soit 30 519 m² SDO, constitue un axe essentiel du Projet Stratégique Institutionnel de Gustave Roussy.

En 2022, 3 345 K€ de dons non affectés et 5 675 K€ de legs non affectés, pour un total de 9 020 K€ sont venus augmenter les fonds propres de l'Institut dans l'objectif de constituer un apport en fonds propres en vue du projet de construction du nouveau bâtiment de recherche.

e. Les frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds correspondent aux frais d'appel à la générosité du public, liés à la politique de collecte et aux opérations de marketing : opérations de prospection, de fidélisation, et d'événementiel, qu'elles soient institutionnelles ou ciblées, générant des ressources en dons et en legs.

En 2022, les frais de recherche de fonds s'élèvent à 3 707 K€, stables par rapport à l'exercice précédent et représentent 14% des ressources collectées de l'année. Pour l'Institut et sa Fondation, les frais de collecte ont été harmonisés et représentent globalement 14% du total des ressources collectées. Ils se répartissent en :

- charges externes liées à la collecte pour 3 291 K€ ;
- charges de personnel liées à la collecte pour 416 K€.

f. Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement concernent les dépenses inhérentes à la gestion des legs (frais sur le patrimoine immobilier et à la vente de celui-ci, charges liées aux dispositions imposées par les testateurs comme par exemple les charges de copropriété, les factures de réparation et d'entretien des biens immobiliers, de frais de déménagement, des impôts locaux, des entretiens de sépulture ...)

En 2022, les frais de fonctionnement s'élèvent à 199 K€, en forte diminution par rapport à l'exercice précédent. En effet en 2021, les dépenses de personnel en charge de la collecte des dons et des legs avaient été intégrées dans ce poste, ce qui a été corrigé en 2022. Ils se répartissent en :

- charges de personnel liées à la gestion des legs pour 89 K€,
- charges de gestion des legs pour 110 K€.

g. Les dons et legs affectés comptabilisés en produits constatés d'avance

Les dons et legs affectés mais non utilisés sur l'exercice sont neutralisés sur le résultat annuel de l'Institut par une comptabilisation en produit constatés d'avance. En 2022, ce montant représente 3 354 k€.

Ils sont reportés sur l'exercice suivant.

Au 31/12/2022, le solde des ressources collectées auprès du public non utilisées en fin d'exercice s'élève à 19 197 K€.

Les contributions en nature

Gustave Roussy bénéficie de la générosité du public également par les dons en nature et actions bénévoles contribuant à l'amélioration des prises en charge des patients adultes et enfants. Ces contributions ne sont pas chiffrées par l'Institut.